

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 56

Pouvoirs : 10

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 9 novembre 2022

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise		Absente		D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne			Pouvoir à Jean-Yves Leboucq	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige		Absente		DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		Absent		CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent			MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent			CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé			Pouvoir à Grégoire Dagom			
FALAISE	LE BRET	Jacques			Pouvoir à Gwenaelle Percheron			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile			Pouvoir à Bastien Richard			
FALAISE	GRACIA	Fabrice			Pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	PERCHERON	Gwenélie	Présente					
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent					
FALAISE	ALLEN0	Delphine		Absente				
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente					
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine			Pouvoir à Bénédicte Lebailly			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente					
FALAISE	LEBLOND	Thérèse			Pouvoir à Jean-Marc Lebas			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent					
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc			Pouvoir à Kevin Dewaele			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie		Absente				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric		Absent		OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent			LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent		KIPRE	Théodore	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		Absent		SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent			GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		Absent		CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian			Pouvoir à Jean-Philippe Mesnil	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent			SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente			ANQUETIL	Marilyne	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne			Pouvoir à Jacky Lebreton			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présente					
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent					
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente					
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis		Absent		PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		Absente		BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge				LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent			BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente			CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel		Absent		SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien		Absent		PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent			LEFEVRE	Pascal	

ENVIRONNEMENT - GEMAPI – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE L'ORNE ET SES AFFLUENTS POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DIAGNOSTIC DE LA BAIZE

Le Président expose que le Syndicat Mixte de l'Orne et de ses Affluents (SyMOA) souhaite réaliser une étude diagnostique des milieux aquatiques du bassin Orne amont. Cette étude couvre les territoires du SyMOA et des Communautés de Communes des Vallées d'Auges et du Merlerault, du Pays de Falaise (pour la Baize et ses affluents) et des sources de l'Orne. Afin de mutualiser les coûts et les délais d'étude, il est proposé une délégation de maîtrise d'ouvrage au SyMOA pour la réalisation de cette étude.

Le montant de cette étude, réalisée par un cabinet privé et non directement par le SyMOA, est estimé à 111 102 € TTC. Les participations financières des collectivités sont calculées en fonction du reste à charge après déduction des aides financières obtenues, notamment auprès de l'Agence de l'Eau (80 %), et en fonction du linéaire de cours d'eau concerné pour chacune des collectivités. Le linéaire de la Baize sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Falaise représentant 8,64 % du total de cours d'eau, la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Falaise se porte donc à 8,64 % du reste à charge après déduction d'aide, soit une participation estimée à 1 918,29 € TTC.

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) exercée par la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Considérant l'engagement que la Communauté de Communes a déjà entrepris dans des programmes de préservation et de développement des fonctionnalités naturelles de cours d'eau et de zones humides sur les bassins versants de la Dives, de l'Orne et de la Laize ;
- Considérant l'intérêt de réaliser une étude diagnostique de la Baize sur la totalité de son bassin versant afin de définir des orientations de gestion permettant de préserver le cours d'eau et d'élaborer un programme d'aménagements et les coûts inhérents ;
- Vu les avis favorables de la Commission Environnement du 4 octobre 2022 et du Bureau communautaire du 3 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 66
	Pour : 66
	Contre : 0

- **AUTORISE** la signature, avec le Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents (SyMOA), d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude diagnostique sur le bassin Orne amont dont le cours d'eau la Baize et ses affluents font partie ;
- **PRECISE** que la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Falaise sera de 8,64% du coût de cette étude après déduction d'aides ;
- **S'ENGAGE** à inscrire à l'exercice du budget annexe GEMAPI 2023, sous réserve de l'obtention de subventions potentielles, la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Falaise à hauteur de 8,64 % du reste à charge pour la réalisation de l'étude diagnostique des milieux aquatiques du bassin Orne amont ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Affiché le

ID : 014-241400514-20221117-120_2022-DE

- **PRECISE** que les programmes de travaux et leurs plans de financement devront être validés au préalable de leur exécution par la Communauté de Communes du Pays de Falaise. Ces programmes de travaux feront l'objet d'une délibération afférente pour une inscription budgétaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 24 NOV. 2022

Affichée le : 24 NOV. 2022

Le Président

Jean-Philippe MESNIL

